



COMITÉ PARENTALITÉ DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Présentation du comité Parentalité des personnes en situation de handicap

Composé de l'AFM-Téléthon, d'APF France handicap, de l'AP-HP (Assistance Publique - Hôpitaux de Paris), du CRÉDAVIS (Centre de Recherches et d'Études concernant le droit à la vie amoureuse et sexuelle), de la Croix-Rouge Française, de l'UNA (Union Nationale de l'Aide, des soins et des services à domicile), de l'UNAF (Union Nationale des Associations Familiales) et de VYV³ Île-de-France, le Comité Parentalité vise à développer l'accompagnement à la parentalité des personnes en situation de handicap en :

- >> promouvant de façon positive l'intimité, l'autonomie affective, sexuelle, relationnelle et le soutien à la parentalité des personnes en situation de handicap ;
- >> développant des actions inclusives à caractère préventif, évaluatif et éducatif dans un objectif d'autonomie et de bien-être des personnes en la matière ;
- >> soutenant les personnes en situation de handicap dans leur pouvoir d'agir, notamment au travers de mises en lien avec leurs pairs ;
- >> renforçant l'accessibilité des informations et des locaux.

Depuis sa création en 2017, les réalisations du comité :

- >> une journée d'étude en 2018 réunissant plus de 200 personnes au Génocentre (Evry) : « *Devenir parents en situation de handicap : quels besoins, quels accompagnements ?* » ;
- >> une plateforme de revendications en 2019 coconstruite avec l'ensemble des acteurs concernés, récompensée par le label « *Tous concernés, tous mobilisés* », présentée devant près de 250 personnes au sein du ministère de la santé ;
- >> une semaine de webinaire en février 2022 : « *Comment assurer l'effectivité du droit à la vie intime, affective, sexuelle et à la parentalité ?* » avec, à sa suite, la publication de « 10 Impulsions » revendiquées par le comité pour améliorer les politiques publiques.

- LE COMITÉ A ÉGALEMENT ACTIVEMENT CONTRIBUÉ À :
- >> la mission Taquet / Serres portant sur la simplification des démarches administratives ;
- >> au Grenelle des violences conjugales ;
- >> au rapport des 1000 premiers jours de la vie ;
- >> au groupe de travail pour la création des services d'accompagnement à la parentalité ;
- >> au groupe de travail interministériel pour la création des centres ressources régionaux sur la vie intime, affective et sexuelle et le soutien à la parentalité des personnes en situation de handicap ;
- >> à la communauté de bonnes pratiques et au comité de pilotage national de ces centres aujourd'hui dénommés IntimAgir ;
- >> à l'animation des ateliers et du débat public du CNCPH sur la vie affective, intime et sexuelle des personnes handicapées.

Pour nous contacter : Téléphone 01 69 13 21 00 • comiteparentalite@gmail.com

Linkedin : <https://www.linkedin.com/in/comit%C3%A9-parentalit%C3%A9-a8a63a230/>



Facebook : @ComiteParentaliteHandicap

Pour découvrir nos vidéos et nos tutos :

